AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0394
FR0000064123-FS0195

2 avril 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BACCARAT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 avril 2015, la société par actions simplifiée Consellior[1] (4 avenue Hoche, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er avril 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BACCARAT et détenir 43 000 actions BACCARAT représentant autant de droits de vote, soit 5,18% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions BACCARAT hors marché.

À cette occasion, M. Allan Green **n'a franchi**, indirectement par l'intermédiaire des sociétés par actions simplifiées Candel & Partners et Consellior qu'il contrôle, **aucun seuil** et détient indirectement, au 1er avril 2015, 53 000 actions BACCARAT représentant autant de droits de vote, soit 6,38% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Consellior	43 000	5,18
Candel & Partners	10 000	1,20
Total M. Allan Green	**53 000**	**6,38**

[1] Contrôlée par M. Allan Green.
[2] Sur la base d'un capital composé de 830 713 actions représentant autant de droits de vote.